

Maître de l'ouvrage

Commune de Dieulouard
 8 rue Saint Laurent
 54380 DIEULOUARD
 Profil d'acheteur :
 www.e-marcheslorraine.fr

Téléphone : 03.83.23.57.18
 Fax : 03.83.23.66.98.
 Courriel : contact@dieulouard.fr

Objet du Marché

TRAVAUX D'ISOLATION ET DE RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT CHARLES ROTH

7 RUE JACQUES ANQUETIL – 54380 DIEULOUARD

LOT N°

Marché en procédure adaptée, passé en application des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016

Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Monsieur le Maire de la Commune de Dieulouard ou son représentant dûment habilité

Cadre réservé à l'administration

Date du marché

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

Montant en euros H.T.

Imputation

Cachet de la société

<i>Pouvoir adjudicateur</i>
Commune de DIEULOUARD

<i>Représentant du Pouvoir Adjudicateur</i>
Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité

<i>Personne habilitée à donner les renseignements</i>
Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité

<i>Ordonnateur</i>
Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité

<i>Comptable public assignataire des paiements</i>
Madame la Trésorière Principale Centre des Finances Publiques de Pont-à-Mousson 53 Chemin des 19 Arches CS 60259 54701 PONT-A-MOUSSON CEDEX

Contenu de l'acte d'engagement

Le candidat remplit un acte d'engagement pour chaque lot et donne les précisions ci-dessous :

- Correspond à la solution de base unique de la consultation**
- Correspond à une variante**

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	2	/	21
------------------	--	--	---	---	----

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT(S)

Je soussigné, (cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique)

Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement :	
Code APE :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et	

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	3	/	21
------------------	--	--	---	---	----

Nous soussignés, (cochez cette case si vous répondez en tant que groupement)

Cotraitant 1 mandataire	
<input type="checkbox"/> du groupement solidaire	<input type="checkbox"/> du groupement conjoint
Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Téléphone :	
Fax :	
Courriel :	
N° d'identité d'établissement :	
Code APE :	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et	

Cotraitant 2

Nom et
prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié
à :

Téléphone :
Fax :
Courriel :

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :
Ayant son siège
à :

Téléphone :
Fax :
Courriel :

N° d'identité d'établissement

Code APE :

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières du présent marché et des documents qui y sont mentionnés ;
- produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

m'engage sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation :

les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les attestations visées à l'article 1-10 du C.C.A.P. et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisées en annexe au présent acte d'engagement.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du C.C.A.P.

nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants groupés conjoints, représentés par :

le mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les attestations visées à l'article 1-10 du C.C.A.P. et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies et selon la répartition des prestations précisées en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire du groupement conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du C.C.A.P.

nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants groupés solidaires, représentés par :

le mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les attestations visées aux articles 1-10 du C.C.A.P. et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du C.C.A.P.

ARTICLE 2. PRIX

2-1. Détermination des prix

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 défini à l'article 3-3.2 du CCAP.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-3 du CCAP.

Le montant de l'ensemble des prestations, telle qu'il résulte de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire est de :

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	6	/	21
------------------	--	--	---	---	----

Montant hors TVA :

TVA au taux de

% soit

Montant TVA incluse :

Arrêté en lettres à

2-2. Montant sous-traité

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 le(s) annexe(s) n° au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Entrepreneur unique

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors TVA
- Montant TVA incluse

Les déclarations et attestations des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

Groupement conjoint

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

N° du cotraitant	Montant hors TVA	Montant TVA incluse
1		
2		
3		
Total		

Les déclarations et attestations des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

Groupement solidaire

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

- Montant hors TVA
- Montant TVA incluse

Les déclarations et attestations des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	7	/	21
------------------	--	--	---	---	----

2-3. Créance présentée en nantissement ou cession

Entrepreneur unique :

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Groupement conjoint

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que nous pourrions présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3

Groupement solidaire :

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que nous pourrions présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

ARTICLE 3. DUREE ET DELAI DE REALISATION

Les prestations du présent marché s'exécutent selon les délais suivants :

3-1. Délai de préparation

Le délai de préparation des travaux est de 4 semaines. Le démarrage de la période de préparation est notifié au titulaire par ordre de service.

3-2. Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est de 10 mois. Le démarrage de la période d'exécution est notifié au titulaire par ordre de service.

Les délais partiels affectés à chaque lot figurent au planning prévisionnel annexé au C.C.A.P.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale ne demande pas la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

Entrepreneur unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	8	/	21
------------------	--	--	---	---	----

compte ouvert à l'organisme bancaire :															
à :															
au nom de :															
sous le numéro :												clé RIB :			
code banque :						code guichet :									

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Groupement conjoint

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (joindre un RIB ou RIP) :

Cotraitant 1															
compte ouvert à l'organisme bancaire :															
à :															
au nom de :															
sous le numéro :												clé RIB :			
code banque :						code guichet :									

Cotraitant 2															
compte ouvert à l'organisme bancaire :															
à :															
au nom de :															
sous le numéro :												clé RIB :			
code banque :						code guichet :									

Cotraitant 3															
compte ouvert à l'organisme bancaire :															
à :															
au nom de :															
sous le numéro :												clé RIB :			
code banque :						code guichet :									

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Groupement solidaire

Le maître d’ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (joindre un RIB ou RIP) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :				
à :				
au nom de :				
sous le numéro :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	clé RIB : <input type="text"/>
code banque :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	code guichet :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leurs sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.				

Toutefois, le maître d’ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Entrepreneur unique

L'entrepreneur désigné ci-devant :

- refuse** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.
- ne refuse pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

Groupement conjoint

N° du cotraitant	Avance prévue à l'article 5-2 du CCAP	
1	<input type="checkbox"/> refuse de la percevoir	<input type="checkbox"/> ne refuse pas de la percevoir
2	<input type="checkbox"/> refuse de la percevoir	<input type="checkbox"/> ne refuse pas de la percevoir
3	<input type="checkbox"/> refuse de la percevoir	<input type="checkbox"/> ne refuse pas de la percevoir

Groupement solidaire

Les entrepreneurs désignés ci-devant :

- refusent** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.
- ne refusent pas** de percevoir l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP.

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	10	/	21
------------------	--	--	----	---	----

Fait en un seul original

à : _____ le : _____

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

A DIEULOUARD

le

Le Maire

Henri POIRSON

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat le :

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le : _____

Le **prestataire / mandataire du groupement** :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le _____ par le **prestataire / mandataire du groupement** destinataire

Pour le Représentant du Pouvoir Adjudicateur,

à : _____ le :

(Date d'apposition de la signature ci-après)

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	11	/	21
------------------	--	--	----	---	----

Annexe 1 à l'acte d'engagement

(Document devant obligatoirement être complété, daté et signé **sous peine de rejet de l'offre** pour non-conformité au cahier des charges)

Préambule

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, le maître d'ouvrage souhaite faire appel à ses partenaires économiques que sont les entreprises qui répondent à ses appels publics à la concurrence. Il est demandé à l'entreprise retenue, quelle qu'elle soit, de proposer, pour l'exécution de ce marché, une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Afin d'optimiser cette démarche et pour assurer les différentes étapes liées à la mise en œuvre de la clause de promotion de l'insertion et de l'emploi, le maître d'ouvrage s'adjoint l'assistance de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Le titulaire devra impérativement en informer la Maison de l'Emploi et de la Formation dans un délai de 15 jours à compter de l'attribution du marché.

I - Modalité d'exécution par l'insertion et l'emploi :

Le maître d'ouvrage souhaite favoriser l'accès à l'emploi des personnes en parcours d'insertion. Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, l'entreprise peut solliciter l'accompagnement du Guichet Territorial Clauses d'Insertion :

Service Territorial d'Insertion – Val de
Lorraine
Mme Marie Hanot
Chargée de développement
9200 route de Blénod
54700 MAIDIÈRES
Téléphone : 03.83.80.13.60.
Courriel : mhanot@departement54.fr

Dans ce cadre, le Guichet Territorial Clauses d'Insertion a pour missions :

- D'informer les entreprises soumissionnaires, des dispositifs d'insertion.
- De proposer des personnes susceptibles de bénéficier des mesures d'insertion avec le concours des organismes spécialisés.
- De fournir, à titre indicatif, la liste des opérateurs de l'insertion par l'activité économique concernés par les lots du marché.
- De suivre l'application de la clause et d'évaluer ses effets sur l'accès à l'emploi en liaison avec les entreprises.

A - Personnes concernées par l'opération d'insertion et d'emploi dans le cadre du marché

- Pour l'exécution des prestations qui ne nécessitent pas de qualification ou de technicité particulière de la part de la main d'œuvre employée, le titulaire s'oblige à conduire une action d'insertion de personnes en difficulté d'accès à l'emploi.
- Les personnes concernées par cette action seront principalement des :
 - demandeurs d'emploi depuis plus d'un an,
 - bénéficiaires du RSA,
 - jeunes de moins de 26 ans,
 - femmes bénéficiant de l'allocation parent isolé,
 - demandeurs d'emploi de plus de 50 ans,

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	12	/	21
------------------	--	--	----	---	----

- travailleurs handicapés,
- salariés des structures d'insertion par l'activité économique.
- Ces personnels sont choisis librement et sous la seule responsabilité du titulaire du marché (ou de ses sous-traitants éventuels) notamment parmi les candidats proposés par la Maison de l'Emploi et de la Formation.
- Il leur sera obligatoirement réservé, à l'occasion de l'exécution du marché, 5 % des heures de travail nécessaires à l'exécution des prestations.

B - Contrôle de l'action d'insertion

- Le contrôle de l'exécution des actions d'insertion pour lesquelles le titulaire du marché s'est engagé sera réalisé mensuellement avec l'assistance de la Maison de l'Emploi et de la Formation qui transmettra au maître d'ouvrage tous les renseignements relatifs :
 - ➔ aux embauches effectuées directement ou par ses sous-traitants (contrats de travail) ou au recours à une main d'œuvre mise à disposition (convention de mise à disposition),
 - ➔ à la mise en place d'un tutorat,
 - ➔ à la mise en place d'une formation ou d'un accompagnement social.
- Le titulaire du marché doit, sous huitaine, informer le maître d'ouvrage par courrier recommandé avec AR dès lors qu'il ne pourra plus assurer son engagement. Dans ce cas, seront étudiés avec le titulaire les moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs. Le défaut d'information au maître d'ouvrage entraîne l'application de la pénalité prévue au CCAP par jour de retard à compter de l'expiration de la période de 8 jours visée ci-dessus.
- Le respect de cette modalité d'exécution particulière est obligatoire.

II Pénalité pour non-respect de la modalité d'exécution par l'insertion et l'emploi :

Pour tout manquement à l'obligation de mise en œuvre de la modalité d'exécution par l'insertion et l'emploi, tel que prévu à la présente annexe, le titulaire encourra une pénalité égale au produit de deux fois le SMIC horaire brut par le nombre d'heures d'insertion non réalisées.

III Les actions d'aide à l'emploi envisageables dans le cadre de la clause de promotion de l'insertion et de l'emploi :

Les entreprises proposeront des emplois aux personnes énumérées à l'article I - A, en retenant une ou plusieurs des options suivantes :

- l'embauche directe de salariés par le titulaire,
- l'embauche indirecte de salariés par le biais du recours à la sous-traitance ou la cotraitance à des entreprises d'insertion,
- l'embauche indirecte de salariés par le biais du recours à des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et/ou à des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ).

A - L'embauche directe

Elle peut concerner le recrutement en direct de demandeurs d'emploi :

- qui viennent d'achever une formation professionnelle (l'entreprise choisit si elle souhaite que la personne soit ou non formée à travers des actions de formations professionnelles préalables à l'embauche),
- dans le cadre de contrats en alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation),
- dans le cadre d'autres contrats de travail prévus par le législateur (contrat d'insertion – revenu minimum d'activité ou contrat initiative emploi).

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	13	/	21
------------------	--	--	----	---	----

B – La sous-traitance et la cotraitance à une entreprise d’insertion

- Un accord de sous-traitance entre l’entreprise candidate et une entreprise d’insertion définie ou non par le maître d’ouvrage est passé sur la base d’un pourcentage d’heures de production à effectuer, traduit en nombre d’heures et d’équivalents temps plein à réserver à des publics en parcours d’insertion. La sous-traitance peut concerner un ou plusieurs lots du marché.
- Dans le cas de la cotraitance, l’entreprise traditionnelle et l’entreprise d’insertion répondent en commun à l’appel d’offres sur l’ensemble du marché ou sur les lots désignés sur lesquels s’applique la clause de promotion de l’insertion et de l’emploi. Les entreprises s’engagent conjointement non seulement sur la réalisation des travaux mais aussi sur l’objectif d’insertion et d’emploi.

C - Le recours à des entreprises de travail temporaire d’insertion (ETTI) et/ou à des groupements d’employeurs pour l’insertion et la qualification (GEIQ)

L’engagement de l’entreprise titulaire se traduisant par un nombre d’heures de travail réservées à des salariés en insertion, il est aisé de le confier à des entreprises de travail temporaire d’insertion (ETTI) et/ou à des groupements d’employeurs pour l’insertion et la qualification (GEIQ), qui mettent du personnel à la disposition du titulaire du marché.

IV Engagement :

Je soussigné(e), représentant la société, m’engage :

- Article 3.1. : à réserver au minimum 5% du nombre total d’heures effectivement travaillées, soit **heures de travail (estimées à partir du détail quantitatif estimatif)** nécessaires à l’exécution des prestations, aux personnes énumérées dans le C.C.A.P.
- Article 3.2. : dans l’hypothèse où je ferais appel à des sous-traitants :
 - à faire figurer l’obligation d’insertion dans les contrats de sous-traitance ;
 - à préciser clairement les engagements d’embauche des sous-traitants en nombre d’heures de travail réservées à des personnes en cursus d’insertion ;
 - à ce que le total des engagements d’embauche des sous-traitants additionnés à mon engagement personnel soit supérieur à l’engagement que je souscris à l’article 3.1.
 - à informer la Maison de l’Emploi et de la Formation de l’identité des sous-traitants ainsi que de l’engagement d’embauche contractualisé entre les sous-traitants et moi-même.
- Article 3.3. : à transmettre prioritairement toute offre d’emploi à la Maison de l’Emploi et de la Formation.
- Article 3.4. : A accueillir des stagiaires de la formation professionnelle pendant la durée de ce chantier.

Mon engagement dans le cadre d’actions d’insertion prendra la forme suivante (compléter obligatoirement avec précisions les rubriques suivantes) :

① **Embauche directe dans l’entreprise.**

J’envisage de respecter l’obligation ci-dessus selon les modalités suivantes :

		Nombre de personnes embauchées	Durée(s) des contrats	Volume horaire total		
Contrat à durée indéterminée			
Marché n°2017-09		Acte d’engagement Travaux salle de sport Charles Roth		14	/	21

Contrat à durée déterminée
Contrat à durée de chantier
Contrat en alternance
Contrat d'insertion Revenu minimum d'activité
Autre (précisez) :

② Sous-traitance ou cotraitance d'une partie des travaux à une entreprise d'insertion.

- Description sommaire des travaux susceptibles d'être sous-traités,
.....
.....
.....

- Montant estimé des heures de travail sous-traitées : heures

③ Recours à une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion.

- Montant estimé des heures de travail sous-traitées : heures

④ Recours à un Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification.

- Montant estimé des heures de travail sous-traitées : heures

Si le licenciement d'une personne embauchée au titre de l'insertion intervient avant la fin du contrat prévu, l'entreprise doit tout mettre en œuvre pour procéder à son remplacement dans les conditions initiales. A défaut, il pourra être fait application d'une pénalité par rapport aux heures d'insertion non réalisées.

La société

A , le

Cachet + signature

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	15	/	21
------------------	--	--	----	---	----

ANNEXE N° ____ A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Détail des prestations exécutées par chacun des cotraitants

Nom du mandataire cotraitant 1		Prestations du mandataire - Poste(s) technique(s)
Autres cotraitants		Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)
N°2		
N°3		

2. Répartition de la rémunération

Prestations	Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TVA incluse
Mandataire - cotraitant 1			
TVA <input type="text"/> %			
TVA <input type="text"/> %			
Prestation de mandat	Incluse dans le prix n° 1 "installation de chantier"		
Total mandataire (I)			
Autres cotraitants			
N° <input type="text"/> 2 TVA <input type="text"/> %			
TVA <input type="text"/> %			
N° <input type="text"/> 3 TVA <input type="text"/> %			
TVA <input type="text"/> %			
N° <input type="text"/> 4 TVA <input type="text"/> %			
TVA <input type="text"/> %			
N° <input type="text"/> 5 TVA <input type="text"/> %			
TVA <input type="text"/> %			
Total autres cotraitants (II)			
Total (I) + (II)			

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	17	/	21
------------------	--	--	----	---	----

ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE DE PREMIER RANG

- ANNEXE N°_ A L'ACTE D'ENGAGEMENT
 DECLARATION SPECIALE EN COURS DE MARCHE

Acceptation d'un sous-traitant - Agrément de ses conditions de paiement

Marché	
N° du marché : _____	(Ligne réservée à l'administration)
Objet :	
Titulaire :	

Prestations sous-traitées	
Nature :	
Montant prévisionnel hors TVA des sommes à payer directement :	
Montant prévisionnel TVA incluse des sommes à payer directement :	

Sous-traitant	
Nom, raison ou dénomination sociale :	
Entreprise individuelle ou Forme juridique de la société :	
N° d'identité d'établissement	
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des	
Adresse :	
(Tél)	

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	18	/	21
------------------	--	--	----	---	----

Compte à créditer (joindre un RIB ou RIP) :

– Ouvert à l'organisme bancaire :

– A :

– Au nom de :

Sous le n° : Clé RIB :

Code banque : Code guichet :

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

Date d'établissement des prix :

Modalités de variation des prix :

Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	19	/	21
------------------	--	--	----	---	----

Pièces à remettre systématiquement

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Par la signature de ce document, le sous-traitant reconnaît :
 - a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;
 - b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ;
 - c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.5221-8, 11, L.8221-1 à 5, L.8231-1, L.8241-1, 2 et L.8251-1 du code du travail ;
 - d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.620-1 du code de commerce ;
 - e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L.625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L.620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
 - g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
 - h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à 5, L.5212-9 à 11 et L.5214-1 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Les capacités professionnelles du sous-traitant (moyens et références).

Pièce à remettre en cas de déclaration spéciale en cours de marché

- Le titulaire rend au Représentant du Pouvoir Adjudicateur l'exemplaire unique en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances. Le Pouvoir Adjudicateur mentionnera le montant maximal de la créance qu'il pourra nantir ou céder.
- L'exemplaire unique est remis à l'établissement de crédit et ne peut être restitué. Le titulaire produit une attestation de l'établissement de crédit justifiant que la cession ou le nantissement de la créance est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la part sous-traitée, ou qu'il a été réduit de manière à réaliser cette condition.

ATTENTION : L'une des deux pièces doit être obligatoirement fournie avec la présente déclaration.

Autres renseignements

Personne habilitée à donner les renseignements :

Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité

Comptable assignataire des paiements :

Madame la Trésorière Principale

Centre des Finances Publiques de Pont-à-Mousson

53 Chemin des 19 Arches

CS 60259

54701 PONT-A-MOUSSON CEDEX

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	20	/	21
------------------	--	--	----	---	----

Le titulaire

A
Le

Le mandataire du groupement

A
Le

Acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement

A _____ le _____

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Marché n°2017-09		Acte d'engagement Travaux salle de sport Charles Roth	21	/	21
------------------	--	--	----	---	----